

Bourg-en-Bresse, le 3 mai 2023

Direction des collectivités et de l'appui territorial  
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme  
et des installations classées  
Affaire suivie par : Mme MAGNIEN  
Tél : 04 74 32 30 17  
E-mail : [veronique.magnien@ain.gouv.fr](mailto:veronique.magnien@ain.gouv.fr)

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

### SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**Projet :** Développement de l'activité existante de démantèlement, traitement de VHU, en vue de traiter de nouveaux types de véhicules (aéronefs, bateaux).

**Localisation :** 889 rue de Luyrieux – 01350 CULOZ

**Pétitionnaire :** SAS SME (Société Métallurgique d'Epernay)

**L'autorité environnementale a reçu le dossier le :** 19 avril 2023.

**L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 23 mai 2023**

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

La préfète  
Pour la préfète et par délégation,  
Le chef de bureau,

  
Charles BROZILLE